

Résolution adoptée à la séance plénière du 25 février 2020

Agir pour un espace public égalitaire

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Il y a à peine plus d'un an, la parole de milliers de femmes se libérait pour dire « stop » aux harcèlements de rue et aux violences sexuelles dans l'espace public. Si ces actes sont désormais réprimés par la Loi, l'avancée se mesure aussi à la prise de conscience collective que les femmes doivent pouvoir se déplacer sans crainte d'être agressées.

Mais au-delà des problèmes de sécurité, se pose la question de la place accordée aux femmes en termes d'équipements et d'aménagements publics dans l'espace urbain.

Si les politiques publiques territoriales doivent prendre en compte la question de l'égalité femmes-hommes, la réalité montre qu'un grand pas reste à faire pour rendre opérationnel un tel objectif.

Nul ne saurait le contester : les femmes sont légitimes à profiter de l'espace public autant que les hommes. Pourtant, les études montrent que les équipements publics de sport et de loisir, sont très majoritairement utilisés par les hommes. Le même constat est fait pour les nouvelles mobilités qui sont aujourd'hui promues. Pour quelles raisons ? Parce que la nature ou l'emplacement de ces équipements répondent mal aux temps de vie et aux besoins des femmes ; ils ne sont pas en adéquation avec leurs attentes.

Penser autrement la politique d'aménagement des territoires autour d'un usage plus égalitaire et plus inclusif de l'espace public est donc une nécessité. Pour y parvenir, nul besoin de nouvelles dispositions législatives, mais simplement de volonté politique.

La résolution énumère une série de leviers pour donner corps à cette volonté.

Parmi ses propositions, il nous semble primordial d'assurer la participation des femmes à l'élaboration des politiques publiques locales ; c'est en associant les habitantes, via des outils de concertation ou d'évaluation, que leurs attentes pourront se traduire en actions concrètes et adaptées à la situation de chaque territoire.

Ces démarches doivent concerner autant la conception que la transformation des aménagements et équipements publics, qu'il s'agisse de penser ou repenser les déplacements du quotidien ou les espaces communs.

Nous partageons également la préconisation visant à exiger une approche genrée comme condition du financement des opérations de rénovation urbaine des quartiers, afin de s'assurer que les projets apportent des réponses tangibles sur l'égalité dans ces territoires où elle se trouve souvent fragilisée.

Plus largement, il nous semble essentiel de montrer qu'une meilleure prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la conception des politiques publiques locales permettrait non seulement de favoriser la qualité de vie de tous, mais aussi de lutter contre les stéréotypes de genre qui impriment encore les choix des adolescentes au moment de leur orientation scolaire, ainsi que ceux des femmes souhaitant réorienter leur vie, privant ainsi les unes et les autres de nombreuses opportunités.

C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat apporte son soutien à l'interpellation des futurs élus locaux autour de ces enjeux, à la veille des élections municipales.

Il a donc voté cette Résolution.